

**RÉSIDENCE 2025-2028**  
**Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (D.É.S.)**  
**Programme 259014**

**DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS : 13 JANVIER 2025, 8h00**

**CONCENTRATION : GESTION DE LA SANTÉ BOVINE**

**NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1**

**DESCRIPTION :**

La résidence est un programme de 2<sup>e</sup> cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois) sous forme de stages et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en sciences cliniques vétérinaires. Le programme comporte une formation intensive en clinique. La formation pratique s'effectue en médecine bovine préventive, en nutrition, en reproduction, en épidémiologie, en médecine interne et en chirurgie. D'autres stages dans diverses spécialités pourraient être nécessaires afin de rencontrer les exigences de formation de l'ECBHM (*European College of Bovine Health Management*). Le personnel enseignant encadrant la résidente ou le résident est composé de quatre Diplomates de l'ECBHM, cinq Diplomates de l'ACVIM et trois Diplomates de l'ACVS. Plus de 4 500 visites de ferme sont effectuées en ambulatoire par année, dont 2 500 en médecine préventive. De plus, près de 750 cas référés sont hospitalisés annuellement. La résidente ou le résident participera au service de garde de première ligne dont la fréquence s'établit à une garde toutes les trois semaines, en plus du quart des jours fériés. La résidente ou le résident aura droit à trois (3) semaines de vacances par année établies par la direction du programme et le secteur. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique de la médecine vétérinaire hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la satisfaction de la résidente ou du résident et de son comité conseil, elle ou il pourra s'inscrire à un programme de maîtrise.

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débiter le programme
- Connaissance suffisante de la langue française ou un désir à l'apprendre rapidement

**DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):**

- Étudiant(e) québécois(e), canadien(ne) hors Québec : En moyenne 16 293 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) français(e)/belge francophone : En moyenne 18 872 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) international(e) : En moyenne 60 728 \$ pour la durée de la formation, incluant l'application de la bourse d'exemption UdeM

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour la clientèle étudiante étrangère (à l'exception des citoyen(ne)s français(es) et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)

**RÉMUNÉRATION :**

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année\*
- 31 000 \$ /troisième année\*

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective. Veuillez prendre note que selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés.

\*La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses activités de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en lien avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*).

La résidente ou le résident participe au service de garde les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service, sans toutefois excéder 17,3 semaines de garde sur une période de 12 mois. Cette contribution au service de garde s'accompagne d'une rémunération additionnelle maximale de 5 190 \$ / année.

**DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME**: 9 juillet 2025 au 10 juillet 2028

**POUR POSTULER :**

Toute personne intéressée doit compléter pour le **13 janvier 2025, 8h00 au plus tard** les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)
- Remplir la demande d'admission; <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 102 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitæ et le relevé de notes;
- Les adresses courriel de deux répondant(e)s vous seront demandées durant le processus d'admission; elles ou ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complétés, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- La clientèle étudiante qui a fait un stage au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de l'Université de Montréal) doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :**

Le **4 mars 2025, 8h00** par téléphone et courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Advenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. **Le classement ne sera pas divulgué.**

**POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :**

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)  
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224